



COMMISSION DU TRANSPORT

PROCÈS-VERBAL

Séance tenue le lundi 31 mai 2021 à 10 h 00 par vidéoconférence.

Sont présents

M. Denis Martin, président, maire de la Ville de Deux-Montagnes;
M. Peter McQueen, vice-président, membre du conseil de la Ville de Montréal;
M. Raouf Absi, membre du conseil de la Ville de Boucherville;
M. Éric Alan Caldwell, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal;
Mme Marianne Giguère, membre du conseil de la Ville de Montréal;
Mme Sophie Mauzerolle, membre du conseil de la Ville de Montréal;
M. Guy Pilon, maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

N'a pu participer à la séance

M. Nicholas Borne, vice-président, membre du conseil de la Ville de Laval.

Participant également à la séance

M. Michel Auclair, conseiller en recherche et chef d'équipe;
Mme Valérie Gagnier, conseillère en recherche;
M^e Caroline Duhaime, secrétaire de la Commission du transport.

La convocation a été transmise le 20 mai 2021.

La séance est déclarée ouverte par le président à 10h04.

Le président souhaite la bienvenue à Mme Valérie Gagnier.



CTR 21-16

Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été envoyé aux membres de la Commission le 20 mai 2021. Le début de la séance a été fixé à 10h.

La secrétaire constate l'absence de Mme Sophie Mauzerolle au moment du vote. À l'exception de cette absence, la secrétaire constate que tous les autres membres présents à cette séance sont réunis pour le vote.

PROPOSÉ PAR : M. Peter McQueen

APPUYÉ PAR : M. Raouf Absi

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été déposé.

CTR 21-17

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2021 de la Commission du transport.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2021 a été transmis aux membres de la Commission du transport le 20 mai 2021.

La secrétaire constate l'absence de Mme Sophie Mauzerolle au moment du vote. À l'exception de cette absence, la secrétaire constate que tous les autres membres présents à cette séance sont réunis pour le vote.

PROPOSÉ PAR : M. Guy Pilon

APPUYÉ PAR : M. Raouf Absi

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 avril 2021 de la Commission du transport.

Les représentants de la Société de transport de Montréal ont été invités à venir présenter leurs documents à la Commission du transport. Une période de quinze minutes est allouée à l'organisme pour la présentation avec une période supplémentaire de cinq minutes pour répondre aux questions des membres de la Commission.

La Commission a entendu les intervenants suivants :

Société de transport de Montréal : Mme Linda Lebrun, trésorière et directrice exécutive, planification et finances;

M. Gérard Fiot, directeur de projets principal à la Direction – Grands projets Bus et Surface.

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.



CTR 21-18

**Présentation de la Société de transport de Montréal (STM)
concernant le Règlement d'emprunt numéro R-200.**

Présentation par Mme Linda Lebrun et M. Gérard Fiot de la Société de transport de Montréal à l'aide du document intitulé « Programme de réfection des infrastructures (PRI surface)* » (*envoyée avant la séance*).

Mme Lebrun et M. Fiot échangent sur ce sujet avec les membres et répondent à leurs questions.

Mme Lebrun et M. Fiot quittent la séance

CTR 21-19

**Discussion des membres de la Commission et recommandations
concernant l'emprunt décrété par le Règlement numéro R-200 de
la Société de transport de Montréal.**

La secrétaire constate que tous les membres présents à cette séance sont réunis pour le vote.

PROPOSÉ PAR : Mme Marianne Giguère

APPUYÉ PAR : M. Guy Pilon

Il est résolu

Que le Comité exécutif recommande au Conseil de la Communauté d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal :

- la modification apportée au Programme des immobilisations 2021-2030 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2021-034 de son conseil d'administration afin d'ajouter le projet « Programme de réfection des infrastructures (PRI surface) – Phase 2 » aux projets autorisés sous la rubrique « Réseau de bus » pour un montant de cent vingt et un millions trois cent mille neuf cent vingt-cinq dollars (121 300 925 \$);
- l'emprunt de cent vingt millions neuf cent mille neuf cent vingt-cinq dollars (120 900 925 \$) décrété pour le secteur « Réseau de bus » par le règlement numéro R-200 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet « Programme de réfection des infrastructures (PRI surface) – Phase 2 ».

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.



CTR 21-20

Affaires diverses

M. Auclair informe les membres de la Commission que le point concernant le Plan stratégique de développement du transport collectif de l'Autorité régionale de transport métropolitain est remis à une prochaine séance puisque nous sommes toujours en attente de l'avis du gouvernement dans ce dossier.

Documents déposés :

1. Aucun document n'a été déposé.

Documents présentés :

1. Présentation de la Société de transport de Montréal intitulée « Programme de réfection des infrastructures (PRI surface) ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h28.

Le président

La secrétaire ad hoc

Denis Martin

Caroline Duhaime

Le : _____

*présentation électronique seulement.